

## Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 27 Janvier 2018

Intervention concernant le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)

Plusieurs situations ont été relevées :

- Des documents transmis aux bénéficiaires incompris
- Des plannings des intervenants qui ne sont pas toujours respectés
- Des interlocuteurs différents donnant des informations divergentes
- La gestion de l'absentéisme particulièrement les week end
- Le calcul des indemnités de déplacement du personnel

Ces observations vont être transmises aux responsables du CIAS de la Communauté de Communes.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la décision du Tribunal Administratif qui annule la délibération du Conseil Municipal du 17 juillet 2015 portant déclassement d'une surface de 81 m<sup>2</sup> du domaine public routier au village de Gouzet. Le Conseil Municipal a décidé de ne pas faire appel du jugement notifié.

Le Conseil Municipal a décidé de mettre en place le nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) concernant le personnel communal. Le RIFSEEP comprend une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle et un complément indemnitaire versé selon l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent. Ce régime indemnitaire se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement.

Le Conseil Municipal a donné son accord à l'achat d'une table de ping pong extérieure et a accepté le devis de la société ALTRAD MEFRAN pour un montant de 830 € HT.

Le Conseil Municipal a décidé d'admettre en non-valeur des titres de recettes de cantine de l'année 2012 pour un montant de 75.60 €.

Le Conseil Municipal a adopté une motion de soutien pour le maintien de la Cour d'Appel de plein exercice à Riom.

En questions diverses, ont été évoqués les points suivants :

- L'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2018. Les communes qui le souhaitent pourraient organiser le temps scolaire sur 4 jours à la rentrée 2018, ce qui n'est pas le cas pour la Commune de Vitrac.
- La déclaration auprès de GROUPAMA, assureur de la Commune, d'un sinistre concernant un arbre qui s'est abattu sur le lavoir communal au village de « La Pradelle ».
- Le dysfonctionnement des sonneries des cloches de l'église. La réparation a été faite par la société BODET.
- Les nombreuses pannes au niveau de l'éclairage public depuis plusieurs mois.
- Le projet d'acquisition d'un tracteur et d'un broyeur d'accotement pour remplacer le matériel actuel.
- La cérémonie du 19 mars qui aura lieu à 10h au Monument aux Morts.
- La mise en herbe des allées du cimetière et de l'espace devant l'église.